

## JEUNES CONDUCTEURS : REDUISEZ VOTRE PERIODE PROBATOIRE

Agissez pour votre sécurité et celles de vos passagers en plus de faire des économies !

L'Auto-école CESR vous propose des rendez-vous POST-PERMIS pour le permis B (en conduite traditionnelle ou accompagnée).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les jeunes conducteurs qui le souhaitent peuvent suivre une formation de 7 heures entre 6 mois et 1 an après l'obtention de leur permis.

Cette formation s'adresse à tous et permet suivant les cas une réactualisation des connaissances, un perfectionnement de la conduite, du comportement routier ainsi qu'une prise de conscience des facteurs de risque.

Elle est basée sur le volontariat.

Suivie entre 6 mois et 1 an après l'obtention du permis de conduire, la formation complémentaire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de la conduite autonome.

Elle permet de bénéficier d'un délai probatoire réduit à deux années (une année et demi en cas d'apprentissage anticipé de la conduite) et d'une majoration de deux points du permis de conduire au terme de la première année du délai probatoire (trois points en cas d'AAC).

Toutefois, le bénéfice de la mesure tombe si le conducteur commet, pendant la période probatoire, une infraction donnant lieu à un retrait de points ou entraînant une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire.

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE OBTENU A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

### COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?

**CAS N°1 :**  
J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

**SANS**  
la formation post permis

1<sup>re</sup> année : 3 points  
2<sup>e</sup> année : 3 points  
3<sup>e</sup> année : 3 points

**AVEC**  
la formation post permis

1<sup>re</sup> année : 5 points  
2<sup>e</sup> année : 3 points

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE OBTENU A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019

### COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?

**CAS N°2 :**  
J'ai eu le permis en conduite accompagnée

**SANS**  
la formation post permis

1<sup>re</sup> année : 3 points  
2<sup>e</sup> année : 3 points

**AVEC**  
la formation post permis

1<sup>re</sup> année : 5 points  
6 mois : 3 points

## MODALITES DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE POST-PERMIS

ARTICLE R.223-4-1 du code de la route

ARRETE DU 2 MAI 2019 fixe le contenu et les modalités de la formation complémentaire prévu par l'ARTICLE L. 223-1 du code de la route

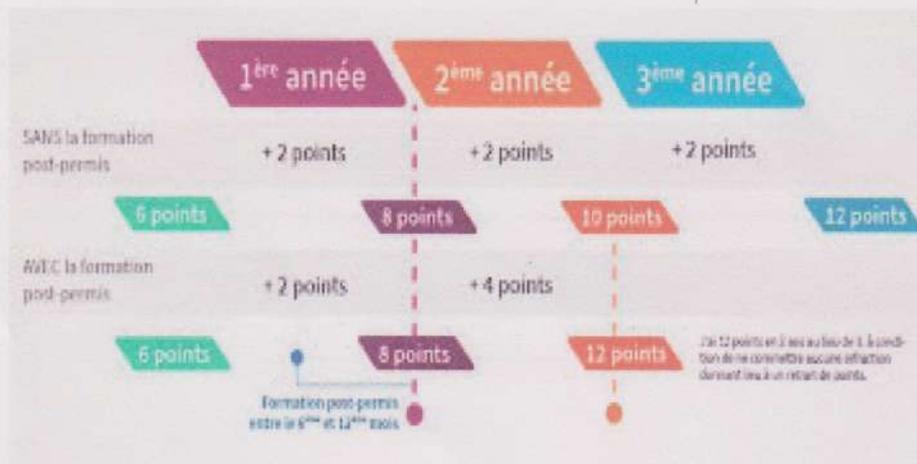
D'une durée de sept heures effectives au cours d'une même journée, la formation se décompose en deux modules de quatre heures (matinée) et trois heures (après-midi).

Le premier s'intitule « améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes »

Le second « rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité »

Une exclusion de la formation est prévue en cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs ou de non-respect des horaires.

A l'issue de la formation, l'Auto-école CESR délivrera aux stagiaires ayant participé à la formation une attestation de suivi.





AUTO-ECOLE CESR DE LA GARE

## PROGRAMME DE FORMATION COMPLEMENTAIRE « POST-PERMIS »

### 1) PREAMBULE

La formation complémentaire prévue à l'article L.223-1 du code de la route, destinée à renforcer les compétences acquises par les conducteurs, repose sur une démarche volontaire et entraîne une réduction de la période probatoire.

### 2) LES ENJEUX

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacements

L'objectif général est de renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

### 3) L'ORGANISME DE FORMATION

#### Etablissements de Formation :

AUTO ECOLE CESR 77

33 Avenue Jean Baptiste Clément

77290 MITRY-MORY

01.64.27.15.49

Mail : [cesr77mitry-mory@hotmail.fr](mailto:cesr77mitry-mory@hotmail.fr)

Gérant : Mr CHELLAH FOUAD

AUTO ECOLE CESR DE LA GARE

22 Bis Route de Claye

77290 MITRY-MORY

09.82.25.27.89

Mail : [cesrdelagare@outlook.com](mailto:cesrdelagare@outlook.com)

GERANTE : Mme AMAROUCHE-CHELLAH SABRYNA

### 4) LES PREREQUIS

Les usagers ne doivent avoir commis – la période probatoire – aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire ;

La formation s'adresse exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1-A2-B1-B)

La formation doit être suivie entre le sixième et le douzième mois après l'obtention d'un premier permis de conduire.



AUTO-ECOLE CESR DE LA GARE

**5) LE PUBLIC VISE**

Conducteurs novices en période probatoire

**6) LA DUREE DE LA FORMATION**

7 heures au cours d'une même journée

**7) LES FORMATEURS**

Dispensée par des enseignants de la conduite ayant suivi une formation spécifique de 3 jours ou BAFM ou Titre Professionnel ECSR.

**8) EFFECTIF**

Le nombre d'élèves doit être compris entre 6 et 12 (entre 3 et 12 élèves jusqu'au mois de novembre 2019)

**9) DEROULEMENT**

La formation doit être déclarée 8 jours à l'avance au Préfet du département de Seine et Marne. Les élèves doivent signer une feuille d'émargement au début de chaque demi-journée.

Une attestation est délivrée à chaque élève ayant suivi l'intégralité de la formation. L'attestation sera ensuite transmise par le centre de formation auprès de l'ANTS pour enregistrement et, si les conditions sont remplies, réduction de la période probatoire de l'utilisateur.

La formation complémentaire « POST-PERMIS » est composée :

D'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;

D'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsable.

## MATINEE (4H) : AMELIORER LA COMPREHENSION ET LA GESTION DES SITUATIONS DE CONDUITE COMPLEXES

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE	
SEQUENCES ET OBJECTIFS	CONTENUS ET OUTILS PEDAGOGIQUE
<p><b>1-Présentation de la formation,</b> Créer un climat de favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes.</p>	<p>Présentation des objectifs Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.) Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.) Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.</p>
<p><b>2- Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation)</b> Se connaître en tant que conducteur Connaître et prendre en compte ses limites Durée : 15 minutes</p>	<p>Le questionnaire permet de se définir: -en tant qu'individu ; qu'usager de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'usager de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.) Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.</p>
<p><b>3 – Constitution du groupe</b> Se présenter Confronter ses expériences au groupe, Découvrir sa singularité, Créer un lien, Durée : 35 minutes.</p>	<p>Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (type de trajet, type de véhicule utilisé, situations de « presque'accident rencontrées », etc.)</p>
<p><b>4- Traitement du questionnaire d'autoévaluation</b> Confronter ses expériences au groupe Découvrir le groupe Durée : 45 minutes</p>	<p>A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.</p>
<p><b>5- Perception des risques</b> Se positionner face aux risques Se confronter à la perception des autres Prendre en compte les différents points</p>	<p>Evaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Echanger collectivement sur les résultats de ces évaluations Dégager des tendances au sein du groupe Mettre en avant la subjectivité du risque Utilisations de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situations de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé.</p>

<p><b>6- Situations complexes</b> Comprendre et résoudre des situations complexes Durée 1 heure 15 minutes</p>	<p>Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers Utilisations de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ?, que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées.</p>
--	---

## APRES-MIDI (3h) : RENDRE SON DEPLACEMENT PLUS SUR ET PLUS CITOYENS PAR DES CHOIX DE MOBILITE RESPONSABLES – LES STRATEGIES DE MOBILITE

SEQUENCES ET OBJECTIFS	CONTENUS ET OUTILS PEDAGOGIQUES
<p><b>7- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes</b> Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements Prendre conscience des influences du contexte (environnement, véhicules, etc.) Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes</p>	<p>Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous l'influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.) Cette séquence est animée avec des outils permettant : D'élaborer une suite à un scénario D'imaginer les dangers potentiels D'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être forcé de proposition, être capable de fédérer. Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.</p>
<p><b>8- Choix de mobilité</b> Se connaître en tant qu'usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement Être sensibilisé aux questions environnementales Découvrir des modes de déplacements alternatifs Durée : 1 heure</p>	<p>En lien avec le questionnaire d'autoévaluation Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacements caractéristiques des jeunes L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement</p>
<p><b>9- Bilan avec engagement</b> Durée : 15 minutes</p>	<p>S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (attestation d'engagement, etc.) est préconisé</p>